

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE ACCORD CADRE DE SERVICES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2025-03

ENTRETIEN, DEPANNAGE ET TRAVAUX DES ASCENSEURS ET DES SYSTEMES DE FERMETURES AUTOMATISEES DE L'UNIVERSITE RENNES 2

2 – Objet

Le contrat porte sur les prestations suivantes : entretien, désincarcération, dépannage et de travaux sur ascenseurs et portes automatiques du patrimoine de l'Université Rennes 2

Les objectifs du présent marché sont le respect de la réglementation, la conservation des équipements et l'amélioration du service rendu aux utilisateurs.

Les prestations sont à réaliser sur le patrimoine de l'Université Rennes 2. La liste, les adresses, les caractéristiques techniques des installations, ainsi que les prestations "travaux", objet du présent marché, sont indiquées dans le cahier des charges et ses annexes.

Le présent marché prévoit la **réalisation simultanée des objectifs suivants** :

- **La « Maintenance »**, c'est-à-dire le maintien en bon état de fonctionnement des ascenseurs et des fermetures automatiques motorisées ainsi que des conditions de sécurité imposées par les diverses réglementations.
- La maintenance comprend l'entretien, les réparations et dépannages tels que définis par :
 - **Pour les Ascenseurs** :
 - les articles R.125-2, R.125-1, R 125-2-2 et R 125-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret N°2004-964 du 09 septembre 2004),
 - l'arrêté du 18 novembre 2004 concernant les prestations minimales à effectuer,
 - l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques sur les ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure,
 - les prestations complémentaires indiquées au présent CCAP,
 - les prestations complémentaires indiquées au CCTP.
 - **Pour les Fermetures Automatiques et Motorisées de garages** :
 - l'arrêté du Ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre délégué au Logement en date du 12 novembre 1990,
 - les prestations complémentaires indiquées au présent CCAP,
 - les prestations complémentaires indiquées au CCTP.

Les « Travaux » qui permettent la rénovation d'ascenseurs, barrières et portes motorisées. Ils sont composés du démontage et de l'évacuation de matériels existants, de la fourniture des équipements neufs et leur installation sur site en parfait état de fonctionnement. Ces travaux seront conformes à la réglementation en vigueur et aux prescriptions indiquées au présent CCAP et au CCTP.

La « Qualité de service » répondant aux exigences décrites dans le présent cahier des charges comprend notamment :

- la continuité de service,
- le respect des délais,
- les informations tant aux usagers qu'à l'acheteur,
- la précision de réglages techniques sur les installations.

L' « **Obligation de Résultat** », c'est l'engagement du titulaire à assurer le fonctionnement correct, permanent et en toute sécurité des ascenseurs et fermetures automatiques motorisées qui lui sont confiées et ce, quelles que soient les conditions, le tout dans le respect des exigences fixées par le marché. **Le Titulaire devra donc mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à son obligation de résultat, objectif de ce marché.**

Codes CPV	Libellés CPV
50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation
50324200-4	Services de maintenance préventive

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

3.2 – Forme du contrat et valeur estimée

La forme retenue pour l'exécution du contrat est à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations sont décomposées comme suit en 2 lots.

Objet	Montant Maximum € HT pour la durée totale de l'AC
Lot n°1 - Entretien, désincarcération et dépannage d'ascenseurs	500 000 € HT
Lot n°2 - Entretien et dépannage des systèmes de fermetures automatisées	100 000 € HT

3.3 – Tranches

Sans objet.

3.4 – PSE

3.4.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.4.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.5 – Variantes

3.5.1 – Variantes obligatoires à l’initiative de l’acheteur

Sans objet.

3.5.2 – Variantes facultatives à l’initiative de l’acheteur

Sans objet.

3.5.3 – Variantes à l’initiative du candidat

Non autorisées.

3.6 – Durée du marché

L’accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 12 mois à compter de la notification. Il est reconductible 3 fois maximum pour une période de 12 mois. Le contrat est reconduit de manière tacite. L’acheteur notifie la décision de ne pas reconduire le contrat 4 mois avant la date de fin de la période d’exécution en cours.

3.7 – Lieux d’exécution

L’accord-cadre concerne les sites suivants :

- Rennes : Campus Villejean, Campus La Harpe,
- Saint Briec : Campus Mazier, Gymnase de la Vallée.

Le titulaire est réputé connaître les locaux d’implantation des différents services, les possibilités d’accès et les problèmes d’installation qui pourraient en découler.

Des lieux d’exécution pourront être ajoutés ou supprimés pendant toute la durée de l’accord-cadre.

3.8 – Visite des lieux

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance du site et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les travaux.

3.8.1 – Visite obligatoire

La visite des lieux est **obligatoire** pour le lot 1.

3.8.2 – Visite facultative

La visite est **facultative** pour le lot 2.

3.8.3 – Calendrier des visites

Les visites seront communes à plusieurs candidats et s'effectueront dans les conditions suivantes :

Chaque candidat devra convenir de l'heure et date de visite en contactant la personne référente **au plus tard 48h** avant la visite :

- Personne à contacter :
 - Rennes :
 - M. Joachim GARDIN (02 99 14 10 58 / joachim.gardin@univ-rennes2.fr)
 - Saint-Brieuc :
 - M. Laurent BERSOT (06 80 93 46 78 / maintenance.mazier@univ-rennes2.fr)
 - M. Olivier PATUREL (06 80 93 46 75 / maintenance.mazier@univ-rennes2.fr)
- Dates et horaires :

Rennes	Campus Villejean Campus La Harpe	RDV à l'accueil du Bâtiment P (Villejean)
Saint Brieuc	Campus Mazier Gymnase de la Vallée	RDV à l'accueil du Bâtiment B (Mazier)

LOT 1 : visite obligatoire

Dates	Horaires	
	Sites de RENNES	Sites de ST BRIEUC
<i>Mardi 22/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Vendredi 25/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Lundi 28/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Mercredi 30/04/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>
<i>Lundi 05/05/2025</i>	<i>09h00</i>	<i>14h00</i>

LOT 2 : visite facultative

Dates	Horaires	
	Sites de RENNES	Sites de ST BRIEUC
<i>Mardi 22/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Vendredi 25/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Lundi 28/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Mercredi 30/04/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>
<i>Lundi 05/05/2025</i>	<i>14h00</i>	<i>09h00</i>

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

3.9 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (55 %)	Qualité technique de l'offre au regard notamment de l'Annexe CRTA et du mémoire technique du candidat
- Organisation et moyens humains affectés aux prestations pour le lot considéré (20 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : ratio maintenance nombre d'ascenseurs / technicien, organisation du personnel dédié au client pour le suivi dans l'exécution des travaux et de la maintenance, méthodologie pour la bonne exécution des prestations de travaux et de maintenance (planification visites réglementaires, contrôle, réparation, astreinte...),...
- Moyens humains et techniques dédiés au suivi quotidien des installations en maintenance (25 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : système d'information et suivi des événements sur les appareils (Internet, autres...), informations spécifiques pour les pannes et appareils à l'arrêt, bilans trimestriels (pannes, maintenance, vandalisme...),...
- Moyens mis en œuvre pour l'approvisionnement, la gestion des stocks (10 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : délai d'approvisionnement du matériel, gestion du stock local, réseau de fournitures
2. Prix € TTC (35 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte :
- Prix de la maintenance préventive et corrective (25 pts)	- le montant € TTC du DQE
- Prix des travaux hors maintenance (10 pts)	- le montant global € TTC des travaux hors maintenance
3. Moyens mis en œuvre pour le respect de l'environnement (10%)	Le critère sera évalué au regard notamment de l'Annexe CRTA et du mémoire technique du candidat et seront notamment pris en compte les points suivants : certification, aménagement propre à l'agence locale, flotte de véhicules, valorisation du matériel réutilisable ,...

3.10 – Tests

Sans objet.

4 – Conditions de participation

4.1 – Date limite de remise des plis

Jeudi 15 mai 2025 à 12h

4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

5 – Renseignements complémentaires

5.1 – Langue utilisée

Français

5.2 – Monnaie utilisée

Euro

5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

6 – Procédures de recours

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
SIRET : 173 500 059 00014

6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

CCIRA de Nantes DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
SIRET : 130 029 283 00012

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2
Direction des Affaires Financières et Comptables
Pôle Commande Publique
(Bâtiment Présidence – Porte 403)
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>
SIRET 19350937900015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

7 avril 2025